



AIDE REGIONALE A LA PLANTATION DE TRUFFIERES

Contrat de filière truffes d'automne du Grand Est
2021-2023

OBJECTIFS

- Augmenter les surfaces de truffières d'environ 20 ha sur trois ans avec un suivi technique des exploitants pour en garantir la qualité

BENEFICIAIRES

Propriétaires fonciers désireux d'avoir une activité trufficole, exploitants agricoles à titre principal ou secondaire, sociétés à objet agricole, établissement d'enseignement et de recherche agricoles mettant en valeur une exploitation agricole, communes, propriétaires privés...

TERRITOIRE VISE

Région Grand Est

INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES :

- Achat des plants truffiers certifiés
- Acquisition de matériels de protection (clôture ou protection individuelle)
- Acquisition de matériel d'arrosage d'appoint
- Travaux de préparation du sol avant plantation uniquement

INTENSITÉ DE L'AIDE

40% des dépenses éligibles sur un montant HT

PLAFOND DE L'AIDE

5 000 €/ha

Mode de dépôt des dossiers : Au fil de l'eau

Financier : Région Grand Est

CONDITIONS PARTICULIERES

- Surface minimum de plantation : 0,5 ha
- Chaque demande sera limitée à 2 ha de plantation
- Obligation d'entretien de la plantation au minimum pendant 5 ans
- Les dossiers seront examinés au cas par cas par l'ATGE dont l'avis déterminera l'éligibilité du projet

PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES À FOURNIR À LA DEMANDE DE PAIEMENT

- État des dépenses réalisées
- Factures acquittées correspondantes
- Attestation de bonne réalisation du projet fournie par l'ATGE